

1. Phase Diagnostic/ Programmation

La phase de diagnostic est indispensable afin de cerner le projet de travaux. Il convient de maîtriser la validité de ces différents diagnostics et notamment de ceux concernant l'amiante et le plomb dont les conclusions sont souvent remises en cause pendant la phase chantier.

Les diagnostics obligatoires génériques sont :

- Rapport de repérage des matériaux ou produit contenant de l'amiante avant démolition
- Rapport de repérage des matériaux contenant du plomb avant démolition
- Etude de pollution du site
- Etude de valorisation des déchets issus des opérations de déconstruction (Diagnostic déchets avant démolition réglementaire)

Les principaux échanges pour cette phase s'établiront principalement entre les différents concessionnaires et LMPR.

Des réunions de travail techniques spécifiques seront organisées afin de mettre en évidence les problématiques en présence au niveau des réseaux, du programme de rénovation ou de reconstruction avec l'équipe projet.

Un grand travail d'analyse d'échange avec les diagnostiqueur sera aussi mis en œuvre afin de déterminer avec exactitude la cartographie des risques liés aux polluants.

Etudes d'avant-projet – proposition de solutions technique

Les études seront formalisées par des notes de synthèse et des schémas explicites par domaine visant à partager la compréhension du projet par l'ensemble des intervenants et permettant de lancer des études détaillées efficaces par la suite.

Elles seront lancées après validation de la phase diagnostic. Celles-ci seront accès sur le scenario validé par la Maitrise d'Ouvrage.

Selon les spécificités qui se seront révélées à nous en phase diagnostic, les études d'Avant-projet pourront faire l'objet d'une proposition de plusieurs scénarios pour la bonne réalisation de votre projet.

Ces propositions seront formalisées au travers d'une note de synthèse et d'un tableau récapitulatif analysant tous les aspects de chaque solution. L'objectif principal étant de vous accompagner et de faciliter votre prise de décision

Légende	Satisfaisant	neutre	insatisfaisant
---------	--------------	--------	----------------

Avantages /inconvénients/Actions

	SCENARIO ENVISAGES											
	Scénario 1 : Réalisation du programme de travaux sous contrainte amiante sans désamiantage				Scénario 2 : Réalisation du programme de travaux sous contrainte amiante et désamiantage d'une partie des éléments sur quais				Scénario 3 : Réalisation du programme de travaux sous contrainte amiante et désamiantage de la totalité des l'enduit ciment dans le périmètre travaux			
	solution 1	Solution 2	Solution 3	Solution 4								
Perte d'exploitation de la gare	Faible	Faible	Moyens	Moyens	Moyens				Moyens			
Risque de recours aux tiers	élevé	élevé	faible	faible	faible				faible			
ITC nécessaire	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				OUI			
Dépose du PAC	NON	NON	NON	NON	NON				OUI			
Dépose de la signalétique /visio	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				OUI			
Mise à disposition TTX	NON	NON	OUI	OUI	OUI				OUI			
Zone de stockage matériel en gare	OUI	OUI	NON	OUI	NON				NON			
Risque de retard pour restitution des voies	élevé	élevé	Moyens	Moyens	Moyens				Moyens			
Risque de circulation sur quais	Faible	moyens	faible	faible	faible				faible			
Risque amiante présent pour les travaux TCE	moyens	moyens	moyens	moyens	moyens				faible			
Risque amiante présent pour les travaux de maintenances	élevé	élevé	élevé	élevé	Faible				Faible			
Possibilité d'analyse d'air avant remise en exploitation du quai	NON	NON	NON	Moyens	OUI				OUI			

Ces études aboutiront à l'établissement des livrables suivants :

- ❖ Transmission d'une étude AVP intégrant l'ensemble des points nécessitant l'arbitrage de la Maitrise d'Ouvrage (Limites de prestations, contraintes opérations, etc....)
- ❖ Transmission d'un Inventaire ressources et diffusion du catalogue auprès des acteurs du territoire par l'intermédiaire d'une plateforme numérique
- ❖ Recherche de projets en capacité d'utiliser ces matériaux pour une deuxième vie
- ❖ Transmission d'une Ebauche de CCTP
 - Description des travaux d'organisation du chantier
 - Description des travaux de dépollution
- ❖ Transmission des plans aux format DWG
- ❖ Transmission d'une estimation de travaux détaillé avec les différentes options évoquées
- ❖ Phasages des travaux de désamiantage cis planning directeurs
- ❖ Participation à la stratégie d'achat de la Maitrise d'Ouvrage :
 - Qualifications
 - Critère de notation
 - Planification
 - Etc.
- ❖ Transmission d'un PowerPoint de présentation

Dans le cadre des études d'avant-projet, nous axerons celle-ci suivant les éléments suivants :

- Matériaux concernés par les travaux
- Solution technique retenue par la Maitrise d'Ouvrage
- Contraintes à intégrer dans le futur dossier de consultation des entreprises
- Limites de prestations envisagés
- Choix des matériaux ayant un potentiel de réemploi qui pourraient être réutilisés par la Maîtrise d'Ouvrage Ex-Situ et par d'autres opérateurs susceptibles d'intégrer ces matériaux dans les projets.
- Phasage envisagés
- Contact avec les concessionnaires pour la gestion des fluides le cas échéant cis suivi des travaux le cas échéant

Les équipes projets LMPR mettront en œuvre un workflow performant avec les autres membres du groupement et l'intégralité des acteurs du projet.

La présentation des contraintes et des éléments techniques qui seront mis en œuvre pour les opérations de dépollution et démolition, au public et ou employés SNCF, est un préalable essentiel afin de cerner au mieux les attentes et les craintes de chacun dès la phase d'avant-projet.

Permis de démolir et référé préventif

LMPR réalisera le permis de démolir lors de la phase Avant-Projet qui sera composé :

- Du CERFA 13405-05
- D'un plan de situation
- D'un plan de masse
- Et d'un reportage photographique

LMPR rentrera en contact avec les différents acteurs de cette phase (service urbanisme des mairies, huissiers et experts mandatés pour les référés).

Etudes PRO et Dossier de consultation des Entreprises

Les études de PROJET seront réalisées après validation par le Maître d'Ouvrage de l'Avant-Projet.

Ces études aboutiront à l'établissement des livrables suivants :

- ❖ Description des installations de chantier
- ❖ Description des travaux de dépollution et déconstruction
- ❖ Description des travaux de curage permettant les travaux de désamiantage le cas échéant
- ❖ Spécificité sur la gestion des déchets et la sécurité des biens et des personnes
- ❖ Modalités de déconstruction soigné, de conditionnement et de stockage en vue du réemploi de certains matériaux – Phasage des opérations en vue de la récupération par des tiers.
- ❖ Cadre de DPGF à compléter par les entreprises dans le cadre de la consultation
- ❖ Plans d'installation de chantier/ Masse/etc..
- ❖ Planning directeur

La détermination du niveau de certification des entreprises au regard des résultats de l'évaluation préalable des risques est une responsabilité du Maître d'Ouvrage qui s'appuie, pour ce faire, sur l'expertise technique de son maître d'œuvre.

S'agissant de l'amiante, le niveau de certification de qualification requis à partir de l'évaluation des risques constitue un paramètre déterminant du critère « valeur technique » de l'offre. La certification étant une obligation légale, le Maître d'Ouvrage ne peut s'en affranchir dès lors qu'il effectue des travaux entrant dans le champ de la certification.

Il en va de même pour le niveau de certification de l'Entreprise de Démolition. En effet nous proposerons le plus haut niveau de certification, la « 1113 ».

Assistance pour la passation des contrats de travaux

Le Maître d'Ouvrage procédera à la consultation d'entreprises spécialisées,

LMPR réalisera l'analyse des offres et procédera le cas échéant à la mise à jour du dossier en fonction des mises au point des marchés (mise à jour des pièces écrites).

Notre offre intègre aussi la présence du chargé de l'opération LMPR lors des soutenances des entreprises afin d'apporter l'appui techniques à la Maitrise d'ouvrage.

Un rapport sera rédigé par la Maitrise d'œuvre intégrant :

- Analyse technique vis-à-vis des critères de notation
- Analyse financière vis-à-vis des critères de notation
- Classement des offres
- Préconisation de l'entreprise la Mieux-disante

Des échanges et réunions (présentielles ou visioconférences) seront organisées afin de débattre sur les éléments technique set financiers proposés par les Entreprises soumissionnaires.

Direction de l'Exécution des Travaux

LMPR assurera un suivi technique global de l'opération. Dans le cadre de notre mission, nous transmettrons à l'équipe travaux nos remarques vis-à-vis des documents d'exécutions de l'entreprises :

- PRMA
- BSDA/CAP
- Métrologie
- Plan d'installation de chantier
- Méthodologie de curage et démantèlement
- Plan de gestion des déchets
- Phasage chantier
- Planning
- Etc...

Dans le cadre des visas, nous transmettrons à l'entreprise une fiche visa (Voir exemple ci-dessous). Les fiches visa intégrerons la conformité des études d'exécutions vis-à-vis des pièces marchées ainsi que les demandes le cas échéants d'éléments complémentaires

Nous mettons aussi en place un suivi documentaire de l'ensemble des éléments transmis. Celui-ci est bien évidemment évolutif à la demande de la Maitrise d'ouvrage ainsi que du contexte de l'opération :

- Métrologie
- Agrément
- Visa
- Situation de travaux
- Suivi des déchets
- Etc...

Le chef de projet LMPR sera l'interlocuteur privilégié du Maître d'ouvrage afin de garantir une fluidité dans la transmission des informations.

Les réunions de chantier ont pour objet de mettre en présence les différents intervenants (MOE, CSPS, Entrepreneur, etc.) afin de résoudre les problèmes soulevés pour une bonne exécution des Travaux (organisation du chantier en vue d'une intervention de l'Entrepreneur conformément aux règles de l'art, délais d'exécution, etc.)

Ces réunions se tiennent au minimum une fois par semaine, à jour fixe, sur le lieu des travaux.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu numéroté avec pointage du planning, rédigé par le Maître d'œuvre et diffusé à tous les intervenants.

L'entrepreneur sera tenu d'assister à toutes les réunions de chantier, sauf s'il est momentanément dégagé de cette obligation par le Maître d'œuvre.

Sur simple demande du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage, les sous-traitants et fournisseurs devront être présents.

Dans le cadre des travaux, LMPR mettra en place 1 passage/semaine avec réalisation de compte-rendu de passage afin de s'assurer des points ci-dessous :

- Respect des délais : Pointage planning, demande d'action correctives, etc.
- Respect de la réglementation amiante et Plomb le cas échéant
- Respect des documents d'exécutions réalisés par l'entreprise
- Entrée en zone pour vérifier et contrôler les travaux

Pour exemple, vous trouverez ci-dessous des points d'arrêts pour lesquels notre société sera présente (Liste non exhaustive) :

- *Démarrage des travaux*

Notre société se déplacera sur site afin de s'assurer que l'entreprise réalisera les travaux préparatoires dans le cadre de son marché.

- *Participation aux constats d'Huissiers*

Nous serons sur site à chaque constat d'huissier réalisé par l'entreprise afin de garantir la valeur contradictoire de celui-ci et garantir à la MO la valeur contractuelle.

- *Réception avec le CSPS de la base vie*

Nous procéderons avec le CSPS à la réception de la base vie vis-à-vis du cahier des charges

- *Démarrage des travaux de désamiantage et déplombage le cas échéant :*

La société LMPR se déplacera sur site à chaque point d'arrêt confinement (test fumée) des opérations de désamiantage. Nous vérifierons la conformité des confinements, des tests et des points réglementaires obligatoires sur chantier amiante (signalétique, bilan aérodynamique, classeur chantier etc...).

- *En cours de travaux de dépollution et déconstruction*

Nous nous rendrons sur site afin d'effectuer des contrôles en zone de désamiantage pour nous assurer du respect des processus établis et indiqués dans le plan de retrait des matériaux amiantés.

- *Visites inopinées :*

Comme son nom l'indique LMPR se rendra in-situ sans prévenir l'entreprise pour avoir une vision plus objective du déroulé des travaux.

Dans le cadre de notre mission, nous serons aussi amenés à :

- ❖ Vérifier auprès des entreprises la conformité de toutes les déclarations et/ou les obtentions des autorisations administratives nécessaires au démarrage des travaux.
- ❖ Informer régulièrement le Maître de l'ouvrage de l'avancement du chantier et l'assister à la réception de l'ouvrage.
- ❖ Proposer, éventuellement, l'établissement de tous constats nécessaires, aux frais du Maître de l'ouvrage ou des Entreprises concernées, et établir les analyses complémentaires nécessaires à ses frais, afin de préciser si nous le jugeons opportun les zones générales déjà définies dans le premier rapport.
- ❖ Contrôler et transmettre les dossiers de demande d'agrément des sous-traitants selon la liste des documents transmis par le Maître d'ouvrage.
- ❖ Vérifier, s'il y a lieu, les attachements.
- ❖ Fournir à l'Entreprise dans les délais compatibles avec le calendrier, toutes directives nécessaires à la bonne exécution des ouvrages conformément aux plans et au devis descriptif.
- ❖ Contrôler, par sondages, la réalisation des ouvrages en conformité avec les pièces contractuelles.

- ❖ Contrôler, de façon permanente, l'avancement des travaux par rapport au calendrier et aux situations de travaux.
- ❖ Proposer à la Maitrise d'Ouvrage l'application des pénalités prévues au marché
- ❖ Organiser et conduire les rendez-vous hebdomadaires de chantier (RDV supplémentaires généraux ou particuliers jugés nécessaires).
- ❖ Un Compte-rendu sera effectué chaque semaine
- ❖ Planifier et organiser, avant la réception des travaux, le programme des essais nécessaires. Nous organisons les visites techniques préalables ainsi que les Opérations Préalables à la Réception (O.P.R.).
- ❖ Assister le Maître de l'ouvrage auquel il appartient de prononcer la réception des travaux dans les formes et conditions stipulées dans les documents contractuels.
- ❖ Contrôler l'exécution des réfections.
- ❖ Vérifier les mémoires définitifs du ou des Entrepreneurs.
- ❖ Obtenir les DOE après la réception

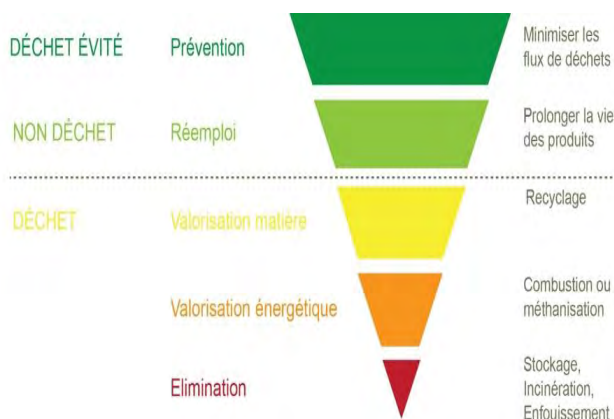
Vérifier les pièces DOE fournies par les entreprises, remettre au Maitre d'ouvrage selon pièces marchés des exemplaires et rapports dépollution



REVALORISATION DES DECHETS

La démarche proposée par LMPR privilégiera la hiérarchisation des modes de traitement, selon les principes fondamentaux de l'Economie Circulaire et des directives européennes sur les "3 R" :

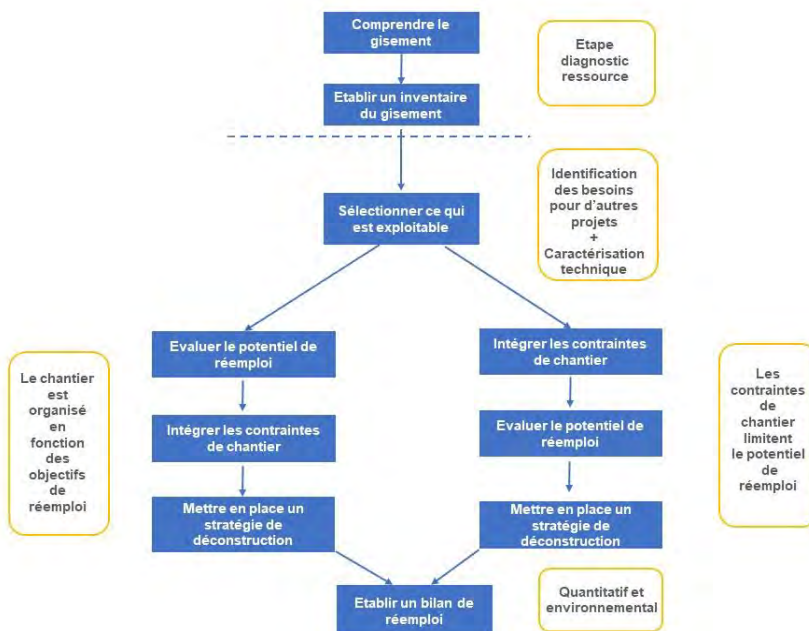
- o Priorité à la "Réduction des déchets", par l'étude de la reconversion des bâtiments existants
- o Analyse du potentiel de "Réemploi des matériaux" en présence dans le bâtiment, in situ ou hors site, concourant également à la réduction des déchets.
- o A défaut, recherche de valorisation par le "Recyclage", préparation au réemploi, remblaiement de carrières... Cette démarche est encouragée par la réglementation européenne et le code de l'environnement qui privilégie la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Proposition de méthodologie pour favoriser le réemploi et la valorisation sur des filières courtes et locales de tous matériaux issus du curage ou de la démolition. Pour que le réemploi participe effectivement d'une réduction de la part des déchets issus des travaux de démolition ou de rénovation lourde, il faut :

- Correctement identifier les matériaux
- Trouver l'usage in situ ou hors site de ces matériaux, à défaut des filières de réemploi
- Sécuriser les mises en œuvre de dépose
- Sécuriser l'évitement du passage par le statut de déchet

Le diagramme ci-dessous explicite les grandes étapes que LMPR a identifié pour mener à bien une opération de réemploi, depuis les phases études jusqu'au chantier.



Concernant la gestion de l'Amiante, il n'existe pas encore malheureusement de filière de revalorisation économiquement viable.

Cette revalorisation des matériaux, ne réalisant pas la Mission de Maitrise d'oeuvre Curage, LMPR ne pourra la mettre en œuvre.

MODE OPERATOIRE DIAGNOSTIC DECHET

